

ÉCOLE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
INSTITUT J.-J. ROUSSEAU
Taconnerie, 5, Genève.

Plans d'études.

Nos amis de la première heure se rappellent peut-être avoir éprouvé un sentiment d'inquiétude en présence de ce que le programme de l'Institut J.-J. Rousseau avait à ses débuts d'immense et d'indéfini. Nous pressentions des besoins nombreux sans pouvoir cependant dire d'avance lesquels seraient les plus pressants. Les quatre années d'expérience que nous avons maintenant derrière nous n'ont pas rétréci notre horizon, mais elles ont précisé notre vision des buts à atteindre. Nous savons mieux maintenant ce que nos élèves viennent chercher à l'Institut et ce qu'il convient que nous leur donnions pour que leur séjour parmi nous leur soit aussi profitable que possible. Le moment nous a paru venu de donner une forme générale à des plans d'études que nous avions jusqu'ici proposées individuellement à nos élèves, et de préciser par là-même la signification de nos diplômes et les conditions à remplir pour les obtenir.

Nous avons essayé de réagir contre la surcharge des programmes primaires, secondaires et universitaires en marquant aussi nettement que possible le but pratique des études que nous proposons à nos élèves et en y subordonnant organiquement les études théoriques que nous leur conseillons.

L'Institut J.-J. Rousseau délivre des *certificats d'études* et des *diplômes*.

Le *certificat d'études* atteste que le porteur a suivi pendant deux semestres au moins les cours et les services pratiques de l'Institut en qualité d'élève régulier, en prenant une part active et satisfaisante aux travaux de trois conférences au moins (psychologie expérimentale, psychologie des anormaux, éducation morale, éducation des tout-petits, pédagogie expérimentale, didactique, anthropométrie scolaire, travaux manuels, etc.)

Le *diplôme* (donnant droit au titre d'*élève diplômé* de l'Institut J.-J. Rousseau) atteste que le porteur a été inscrit en

qualité d'élève régulier pendant quatre semestres au moins ; qu'il s'est préparé à l'activité pratique spéciale dont son diplôme porte la mention et qu'à la suite des travaux qu'il a présentés il a été jugé capable d'y poursuivre une carrière utile.

Les mentions actuellement prévues par l'Institut J.-J. Rousseau sont les suivantes : 1. Education des petits. — 2. Direction d'école. — 3. Pédologie. — 4. Protection de l'enfance.

1. *Education des Petits.*

Pour former de futures éducatrices des petits (directrices de Jardins d'enfants ou de Maisons des Petits) il importe de leur donner l'occasion de connaître l'enfant, d'étudier ses intérêts et le développement de sa personnalité, de s'exercer à lui présenter convenablement ce qui stimulera son activité.

De là, la place qu'occupe au premier plan de leurs études un stage pratique à la *Maison des Petits* et des exercices spéciaux de psychologie et de didactique.

Cours : Parmi les cours portés au programme de l'Institut, ceux qui intéressent spécialement les futures éducatrices des petits se groupent sous les rubriques suivantes :

1. Psychologie. — 2. Connaissance de l'enfant anormal. — 3. Maladies des enfants et hygiène scolaire. — 4. Education morale. — 5. Enseignement des petits. — 6. Education artistique et arts manuels. — 7. Education physique.

Ces cours sont répartis sur 4 semestres de façon à représenter environ 10 heures de cours par semaine. Des travaux spéciaux répartis sur 4 semestres sont prévus en connexion avec ces différents cours et notamment avec celui sur l'enseignement des petits.

Travaux pratiques : Les travaux pratiques sont représentés par le stage à la Maison des Petits qui comprend 4 matinées par semaine pendant 2 ans au moins.

Pour obtenir un diplôme de l'Institut, le candidat devra avoir prouvé à ses professeurs qu'il est capable de diriger d'une façon satisfaisante un groupe d'enfants de 3 à 7 ans.

2. *Direction d'école.*

S'il s'agit de préparer de futurs directeurs ou inspecteurs d'école, il importe de les mettre à même de se faire une opinion raisonnée sur la valeur des méthodes didactiques, en les

exerçant à les apprécier dans leurs rapports avec la psychologie de l'enfant et à en formuler les résultats de façon scientifique.

De là la nécessité de mettre au premier plan des études d'une part la psychologie, de l'autre la didactique (méthodologie) générale et spéciale.

Cours: Les cours portés au programme de l'Institut qui intéressent spécialement les futurs directeurs d'école se groupent sous les rubriques suivantes:

1-4 comme ci-dessus. — 5. Didactique et organisation scolaire. — 6. Pédagogie expérimentale. — 7. Dessin et travaux manuels.

Ils sont répartis sur 4 semestres de façon à représenter environ 16 heures de cours par semaine.

Travaux pratiques: Les élèves travaillant dans cette direction prendront part notamment aux travaux pratiques suivants:

1. Visites de classes et rapports sur ces visites;
2. Participation active à la consultation pédagogique de la Classe d'Entrainement;
3. Assistance à la consultation médico-pédagogique.

Pour obtenir le diplôme le candidat devra avoir prouvé: 1^o qu'il est capable de faire l'examen psychologique d'un enfant et d'en tirer les conclusions pédagogiques que son cas comporte; 2^o qu'il est à même de se faire une opinion sur un programme d'enseignement, sur une classe et sur une école dans son ensemble.

3. *Pédologie*.

Il s'agit de préparer des spécialistes de la science de l'enfant qui puissent, dans les laboratoires de psychologie et de pédologie, devenir les auxiliaires des éducateurs et des médecins. La psychologie et les méthodes d'investigation et de mesure sont au premier plan du programme d'études.

Les *cours* qui intéressent spécialement les candidats à ce diplôme sont groupés sous les rubriques suivantes:

- 1-4 comme ci-dessus. — 5. Pédagogie expérimentale. — 6. Statistique. — 7. Bibliographie .

Ils sont répartis sur 4 semestres de façon à représenter environ 12 heures par semaine.

Les *Travaux pratiques* comprennent pendant deux ans:

1. Une demi-journée de travail par semaine au laboratoire de psychologie expérimentale;

2. La participation à la consultation pédagogique de la Classe d'Entrainement;

3. L'assistance à la consultation médico-pédagogique.

Pour obtenir le diplôme de l'Institut le candidat devra avoir prouvé à ses professeurs qu'il est capable : 1^o de faire la monographie psychologique complète d'un enfant; 2^o de poursuivre des recherches psychologiques originales.

4. Protection de l'enfance.

Il s'agit de préparer des agents intelligents pour les services de solidarité sociale qui s'occupent de l'enfance.

La connaissance de l'enfant d'une part, celle du milieu social d'autre part sont au premier plan du programme d'études.

Les *cours* qui intéressent spécialement les candidats à ce diplôme sont groupés sous les rubriques suivantes :

1-4 comme ci-dessus. — 5. Sciences sociales. — 6. Eléments du droit. — 7. Statistique.

Ils sont répartis sur 4 semestres de façon à représenter environ 13 heures par semaine.

Les *Travaux pratiques* comprennent pendant deux ans :

1. L'étude concrète d'œuvres sociales relatives à l'enfance avec présentation des rapports ;

2. L'assistance aux consultations médico-pédagogiques ;

3 Des visites à domicile et des enquêtes sur des familles d'enfants.

Pour obtenir le diplôme de l'Institut le candidat devra avoir prouvé à ses professeurs qu'il est capable : 1^o de faire une enquête sur un enfant et son milieu social, et d'en tirer les conséquences pratiques que le cas comporte; 2^o de se faire une idée raisonnée de la marche d'un service social relatif à l'enfance.

15 juillet 1916.

Le directeur :

PIERRE BOVET.